

Vente de produit non finalisé

Par **deepy**, le **16/09/2015 à 12:20**

Bonjour,

Question simple : est-il possible et soutenable légalement pour une société de vendre et communiquer sur un produit qui n'offre pas toutes les fonctionnalités au moment de son achat ? Des fonctionnalités dont le vendeur et constructeur promettent la disponibilité dans les prochaines semaines mais qui en restent au point mort pour le consommateur un an plus tard. Ce mode de fonctionnement est largement répandu dans le monde informatique avec toutes les chinoiserias qui sont importées et revendues en France. La Loi ne prévoit-elle pas quelque chose dans ce cas de figure, sinon le législateur prévoit-il pas un dispositif afin de protéger le consommateur ?

Merci par avance pour votre réponse,